

ALIMENTS POUR ANIMAUX	RI.PFF.BR.07.01	Brésil
	Novembre 2019	

I. Champ d'application

<i>Description du produit</i>	<i>Code NC</i>	<i>Pays</i>
Cystes d'artémias	0511	Brésil

II. Certificat bilatéral

Code AFSCA	Titre du certificat	
EX.PFF.BR.07.01	Certificat sanitaire pour l'importation des cystes d'artémias au Brésil	3 pg

III. Conditions de certification

Certificat sanitaire pour l'importation des cystes d'artémias au Brésil

1. La déclaration 8.1. peut être signée sur base d'une copie du document commercial qui accompagnait les produits lors du contrôle dans le poste de contrôle frontalier (PCF) et d'une copie du Common Health Entry Document (CHED) signé et cacheté par le vétérinaire officiel.
2. La déclaration 8.2. peut être signée si un rapport d'analyse est soumis au moment de la certification montrant que les cystes d'artémias ont été testés pour l'absence des maladies des crustacés qui y sont mentionnées.
Les analyses doivent être effectuées dans un laboratoire agréé par l'OIE.
3. La déclaration 8.3. peut être signée sur base d'une description de l'emballage et d'une copie des étiquettes.